

Rapport d'évaluation

Plan stratégique 2014-2019 du Collège de Maisonneuve

Décembre 2014

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

Le *Plan stratégique 2014-2019* du Collège de Maisonneuve a été adopté par le conseil d'administration le 20 mai 2014. Il a été reçu à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial le 3 juillet 2014.

La Commission a évalué le plan stratégique du Collège lors de sa réunion tenue le 16 décembre 2014. Pour ce faire, elle en a examiné la conformité aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et en a apprécié l'efficacité potentielle par l'analyse de ses différentes composantes. Le présent rapport fait état des conclusions de la Commission.

Présentation du plan

Le plan stratégique du Collège de Maisonneuve couvre la période de 2014 à 2019, soit une durée de 5 ans.

L'élaboration du plan stratégique, menée par un comité consultatif rassemblant des membres de la direction, des cadres, des professionnels, des professeurs, des membres du personnel de soutien ainsi que des membres du conseil d'administration, a démarré à l'échéance du plan précédent, qui couvrait les années 2006 à 2013. Le Collège a intégré, lors de l'élaboration de son plan, des pistes d'amélioration fondées sur les constats formulés suite à l'autoévaluation du plan précédent et a procédé à une vaste consultation auprès de la communauté collégiale. Le plan de réussite, intégré au plan stratégique par plusieurs objectifs, est en adéquation avec le Projet éducatif du Collège.

Le *Plan stratégique 2014-2019* du Collège de Maisonneuve est structuré en six parties, complétées par deux annexes. La première partie est consacrée au mot de la directrice générale portant sur le plan lui-même et sur l'établissement, suivi des assises du plan, incluant la vision du Collège. En troisième partie, le plan décrit le contexte général, qui précède la présentation du Collège. La cinquième partie aborde l'opérationnalisation, la révision et l'actualisation du plan et, finalement, les orientations et objectifs, accompagnés de résultats attendus, d'indicateurs et de cibles, sont exposés. Des éléments des environnements externe et interne sont présentés au fil du plan, notamment avec les orientations et objectifs.

Évaluation du plan

La conformité

Le plan stratégique du Collège de Maisonneuve comprend tous les éléments prescrits par l'article 16.1 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. Il tient notamment compte de la situation du Collège et des orientations du plan stratégique du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Le plan couvre également une période de plusieurs années et comporte l'ensemble des objectifs poursuivis par le Collège pour réaliser sa mission. Le plan de réussite est intégré au plan stratégique par plusieurs objectifs et est accompagné d'un plan d'action spécifique à la réussite, disponible sur le site Internet du Collège. La Commission des études s'est prononcée sur les éléments relevant de sa compétence, comme le veut l'article 17.0.2 de la Loi.

Conformément à l'article 16.1, le plan stratégique, incluant le plan de réussite, est disponible sur le site Internet du Collège. Il est clair et facile à consulter. Par contre, bien que le Collège soit en processus d'élaboration du document expliquant le plan de réussite aux étudiants, la Commission note que celui-ci n'a pas encore été diffusé, comme le prévoit l'article 16.2 de la Loi. En conséquence, la Commission *suggère* au Collège de Maisonneuve de terminer l'élaboration du document expliquant le plan de réussite et de le distribuer aux étudiants dans les plus brefs délais.

L'efficacité potentielle

L'analyse de la situation

Le Collège a procédé à une nouvelle analyse de situation pour élaborer son *Plan stratégique 2014-2019*, incluant le plan de réussite, qui l'a amené à actualiser la lecture de ses environnements interne et externe. Des thèmes tels que la progression de la diversité culturelle et la baisse démographique sont dégagés dans l'analyse de l'environnement externe, tandis que la hausse des étudiants avec un handicap, les nouvelles technologies et la diversification de la population étudiante sont mises en lumière dans l'environnement interne. Ces constats sont traduits dans les orientations et objectifs du plan. Le Collège mentionne qu'il a procédé, par les travaux du comité de réussite, à une analyse de situation sommaire qui devra éventuellement être approfondie. La Commission estime en effet que l'analyse des environnements externe et interne comme présentée dans le plan stratégique est diversifiée, mais succincte et peu approfondie. Elle juge aussi que l'analyse des caractéristiques des populations étudiantes est limitée. Afin de comprendre les facteurs influençant la réussite et la persévérance de ses étudiants et de dégager les facteurs de ses environnements externe et interne l'influencent, la Commission invite le Collège de Maisonneuve à compléter l'analyse de la situation du plan stratégique, incluant le plan de réussite.

Les orientations

Le Collège a établi cinq orientations, en lien avec sa situation, sa mission et sa vision, portant sur les besoins des étudiants et de la société, sur la curiosité intellectuelle et la recherche, sur la qualité du milieu de vie, sur l'interculturalisme et l'internationalisation et finalement sur le rôle actif du Collège dans son environnement. Des résultats attendus pour l'ensemble des orientations accompagnent chacune d'elles.

Les objectifs stratégiques

Chaque orientation du plan stratégique, incluant le plan de réussite, comporte entre 3 et 5 objectifs stratégiques, pour un total de 19 objectifs, formulés en termes de résultats attendus et accompagnés d'indicateurs pertinents. Parmi les objectifs que le Collège s'est fixés, citons une formation de valeur pour un projet universitaire ou professionnel, le développement de la synergie entre la formation et la recherche, un milieu facilitant le développement professionnel et personnel, des projets de partenariats innovants à l'échelle nationale et internationale ainsi qu'une participation active à la vie sociocommunautaire. La Commission estime que les objectifs du plan stratégique, incluant le plan de réussite, sont clairs et en lien avec l'analyse de situation, les enjeux et les orientations.

Le mécanisme de mise en œuvre

Le plan stratégique est soutenu dans sa mise en œuvre par un plan d'action quinquennal, élaboré en parallèle du plan stratégique et présentant les chantiers mis en place au Collège, lesquels regroupent des actions en lien avec chaque objectif du plan stratégique. Le Collège prévoit que les plans de travail annuels seront rédigés en fonction du plan d'action et que le suivi de la mise en œuvre s'effectuera par l'entremise de bilans annuels.

Le mécanisme de suivi des résultats

Le Collège prévoit effectuer le suivi des résultats de sa planification stratégique grâce au plan d'action quinquennal. Ce plan d'action doit notamment soutenir le Collège dans l'élaboration des plans d'action et des bilans annuels ainsi que dans la révision des cibles et l'actualisation des objectifs du plan stratégique, au besoin. De plus, le Collège planifie dresser un état de situation à mi-parcours de son plan stratégique, soit en 2016, pour apporter les ajustements nécessaires, le cas échéant.

Le plan de réussite

Le plan de réussite est intégré au plan stratégique par certains objectifs, notamment ceux de la première orientation, et est complété par le Plan d'action pour la réussite 2014-2019. Ce plan d'action reprend cinq objectifs du plan stratégique et les détaille en y rattachant des actions, des moyens, des indicateurs pertinents et des résultats attendus. Les objectifs portent par exemple sur le renforcement des compétences transdisciplinaires, les enseignements et l'accompagnement adaptés aux profils d'apprentissage, la valorisation de la curiosité intellectuelle et les services adaptés aux intérêts et aux besoins des étudiants. Les objectifs sont en lien avec les éléments contextuels présentés dans le plan stratégique.

Par ailleurs, le plan d'action pour la réussite assure la mise en œuvre et le suivi des résultats du plan de réussite et en précise les responsabilités, partagées entre autres entre la direction du Service de la formation continue, le Carrefour des langues, de l'international, de l'interculturel et de la collectivité, la Commission des études, le comité de la réussite et des comités de programmes. De plus, la Direction des études assure le pilotage du plan et le conseil d'administration adopte le rapport d'autoévaluation.

Conclusion

La Commission estime que le *Plan stratégique 2014-2019*, incluant le plan de réussite, du Collège de Maisonneuve est **partiellement conforme** aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. La Commission suggère au Collège de compléter le document expliquant le plan de réussite à l'intention des étudiants et de le diffuser.

Par ailleurs, le plan stratégique, incluant le plan de réussite, comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.

Le cas échéant, les jugements et avis émis dans ce rapport ont préséance sur ceux émis lors de l'évaluation du plan de stratégie précédent.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Céline Durand, présidente

Recherche et analyse : Corinne Côté, agente de recherche